



## **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL**

### **concernant l'octroi d'une subvention unique de Fr. 400'000.- à la Fondation de l'Ancienne Poste**

---

(Du 9 avril 2014)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

#### **1. Introduction**

Le chantier de l'Ancienne Poste est arrivé à son terme et le bâtiment a été remis à la Fondation de l'Ancienne Poste le 16 décembre 2013.

Outre le fait que l'intérieur du bâtiment est dans un état plus délabré qu'imaginé au départ et que les coûts de rénovation intérieure sont plus importants que prévu, la Fondation rencontre des problèmes liés à la récolte de fonds. Bien que les donateurs institutionnels et privés aient été généreux, comme l'ont été aussi, à une moindre échelle, des entreprises de taille modeste, la Fondation est restée sur sa faim en ce qui concerne les dons issus des entreprises locloises. Bien que ceux-ci se soient révélés intéressants, avec des versements importants d'une entreprise horlogère et d'établissements bancaires œuvrant au Locle, la Fondation s'attendait à un intérêt plus poussé des entreprises en tenant compte de leur potentiel économique et de leur santé financière.

Pour des raisons de marketing, la plupart des entreprises horlogères ne peuvent pas dégager des fonds pour financer le bâtiment de l'Ancienne Poste.

Le Président de la Fondation de l'Ancienne Poste, accompagné du Président du Conseil communal se sont approchés de certaines entreprises horlogères de la place et une solution a été trouvée pour financer le projet d'une manière indirecte en prélevant le montant de 400'000 francs sur le Fonds du BO. Ces entreprises, par leur apport en mouvements à certifier, permettent un essor réjouissant du BO du Locle et contribuent ainsi à son excellente situation financière.

Le Conseil communal ne veut pas laisser la Fondation au milieu du gué et lui réitère son soutien pour mener à bien son ambitieux projet afin de tenir les objectifs initiaux soit rendre accessibles les locaux aux utilisateurs et acteurs socioculturels futurs.

C'est la raison pour laquelle le Conseil communal sollicite auprès de votre Autorité l'octroi d'une subvention de 400'000 francs, montant prélevé sur le Fonds du BO.

## **2. Bref historique \***

Alors qu'au milieu du XIXe siècle, les deux principales localités des Montagnes neuchâteloises connaissent un essor fulgurant de leur industrie horlogère, Le Locle décide de construire un Hôtel des Postes. Mené par Henri Grandjean, un des artisans de la Révolution neuchâteloise de 1848, le projet de bâtisse a pour ambition de réaliser, sur la nouvelle route menant au centre du village, un édifice symbolisant les valeurs républicaines et l'idéal de progrès qu'incarnent les Loclois. La construction est confiée à l'architecte Hans Rychner, également auteur du Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, du Temple-Allemand à La Chaux-de-Fonds et du Quartier Neuf au Locle, élément clé de l'urbanisme horloger de la Mère commune.

Dès son ouverture, l'Hôtel des Postes abrite non seulement le service des diligences postales mais aussi le Cercle de l'Union républicaine, haut-lieu de la culture et de la sociabilité locloises, des locaux d'associations diverses, des logements et des ateliers horlogers. En 1868, sous l'impulsion de Jules Grossmann, le bâtiment accueille la première école d'horlogerie de la ville dont il sera le directeur pendant de nombreuses années. Suite au départ de la Poste en 1974, le lieu continue d'être le siège de nombreuses associations culturelles au service de la population : Ludothèque, Conservatoire de musique, Musique scolaire, etc. La quantité d'espaces disponibles permet ensuite l'apparition d'un terreau de créativité culturelle et l'éclosion de multiples projets tels que locaux de musique, ateliers d'artiste, studio d'enregistrement, école de théâtre et de cirque, salle de concert.

En raison de la nature marécageuse du sol sur lequel est construit l'Hôtel des Postes, le bâtiment était menacé de démolition. Les élus loclois ont décidé de sauvegarder ce témoin majeur du développement de l'urbanisme horloger des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle pour lequel elles sont désormais inscrites sur la liste du Patrimoine mondial établie par L'UNESCO. Le Conseil communal et le Conseil général de la Ville du Locle ont souhaité confier la gestion de la réhabilitation intérieure et du fonctionnement de l'Ancienne Poste à une fondation. Son mandat est d'implanter à l'Ancienne Poste un pôle régional de création culturelle ouvert à toutes les tendances artistiques dans l'esprit d'inventivité si souvent incarné par les habitants des Montagnes neuchâteloises. L'objectif est en effet de faire fructifier le potentiel créatif qui existe à l'Ancienne Poste depuis 150 ans, des ateliers d'horlogerie du XIXe siècle aux musiciens et artistes d'aujourd'hui.

## **3. Travaux de sauvegarde par la ville du Locle \***

La conservation de cet imposant bâtiment a nécessité une réhabilitation très importante réalisée grâce à un vote du législatif de la Ville du Locle en 2009, soit une décennie après que la population ait refusé une première demande de crédit d'assainissement. Ces travaux ont consisté en la reprise en sous-œuvre de l'édifice ainsi que la réfection des façades, des fenêtres et du toit.

L'investissement a également compris le remplacement de la chaudière, la distribution complète du chauffage et la pose d'un deuxième escalier.

Désormais classée monument historique d'importance nationale, l'Ancienne Poste a été assainie dans ses fondations et extérieurement grâce à un crédit du Conseil général de la Ville du Locle, ainsi qu'au soutien financier des collectivités publiques suivantes :

<b>Ville du Locle:</b>	2'100'000 Fr.
<b>Office fédéral de la culture</b>	800'000 Fr.
<b>Etat de Neuchâtel</b>	400'000 Fr.
<b>Ville de La Chaux-de-Fonds</b>	200'000 Fr.

<b>Montant de l'investissement public</b>	3'500'000 Fr.
---	---------------

#### **4. Projet de réhabilitation par la Fondation Ancienne Poste \***

La Ville du Locle a confié l'élaboration du projet de réhabilitation intérieure et le futur fonctionnement du bâtiment à la Fondation Ancienne Poste en la dotant d'une somme de 10'000 francs. Elle lui a transféré la propriété de l'immeuble le 16 décembre 2013. Le souhait de la Fondation est de redonner une place centrale au bâtiment dans la vie du Locle et de la région en tant qu'espace de sociabilité et de création culturelle. En premier lieu, le rez-de-chaussée sera rendu à la disposition de la population en y aménageant des salles polyvalentes et un établissement public s'ouvrant en Ouest sur une terrasse et un jardin extérieurs agrémentés de mobilier urbain et de jeux pour enfants. Une relation étroite avec le Musée des beaux-arts voisin a été établie.

Si par le passé, l'espace de l'Ancienne Poste était dédié à diverses activités telles qu'école de musique par la Musique scolaire, cours de cirque et création théâtrale par le Théâtre Onirique, studio d'enregistrement et label de musique, locaux de composition et de répétition musicale ou encore ateliers d'artiste, il est envisagé que de tels usages soient développés et que d'autres créateurs puissent s'y exprimer.

Par sa gestion de l'immeuble, la Fondation désire en effet conserver l'esprit de création artistique incarné par l'Ancienne Poste en le fructifiant grâce à un outil réhabilité et efficace tout en suscitant d'autres vocations. Les besoins de financement et de réhabilitation sont cependant très importants et la réalisation de cette volonté dépendra du succès de la recherche de fonds.

Les travaux très importants de réhabilitation intérieure de l'Ancienne Poste sont évalués à 6,5 millions de francs.

La Fondation a d'ores et déjà été soutenue par la Loterie Romande pour un montant de 1'200'000 francs et par des donations privées et publiques d'environ 2,9 millions de francs y compris le don de la Loterie Romande. Elle espère cependant encore obtenir à terme des soutiens pour plus de 3 millions de francs. Elle a pour volonté de réduire au maximum le crédit hypothécaire pour rendre accessibles les locaux aux utilisateurs et acteurs socioculturels futurs.

\* Source : Jérôme Heim, plaquette de financement éditée par l'Ancienne Poste

## 5. Fondation de l’Ancienne Poste

La Fondation de l’Ancienne Poste a été créée le 6 novembre 2009. Les buts de la Fondation sont les suivants :

*Préserver et valoriser le bâtiment Marie-Anne-Calame 5 («Ancienne Poste») sis au Locle, y créer un pôle régional de la culture et promouvoir ainsi les activités culturelles en Ville du Locle; accorder des aides à toutes initiatives qu’elle jugera pertinentes et conformes aux buts de la Fondation.*

La Fondation est dirigée par un Conseil de Fondation de 3 à 7 membres. Actuellement, le Conseil de Fondation est composé de 7 membres dont un représentant du Conseil communal qui en est le secrétaire.

Son président actuel est Monsieur Francis Matthey, ancien conseiller d’Etat.

Il faut aussi prendre en considération un paramètre important dans le cadre du montage financier de ce dossier. Sans la création de la Fondation de l’Ancienne Poste, il n’aurait pas été possible de récolter pas loin de 3 millions de francs. En effet la Ville du Locle n’aurait pas pu trouver ces fonds auprès d’institutions telles que la Loterie Romande, des fondations privées, voire des entreprises.

## 6. Fonds du BO

Avant la création de l’Association pour le contrôle officiel suisse des chronomètres (COSC) en 1973, des bureaux d’observation étaient exploités dans les centres horlogers. Jules Grossmann, présenté au chapitre suivant de ce rapport, aura été certainement l’un des précurseurs de la création de bureaux d’observation (BO) car son œuvre scientifique relate toutes les étapes de la transmission des signaux horaires, de l’observatoire à l’établi du régleur.

En 1973, date de la création du COSC, on dénombrait 7 bureaux d’observations. Ceux-ci se trouvaient, dans l’ordre de leur création à Bienne, Saint-Imier, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Le Sentier, Genève et Soleure. A ce jour, il subsiste encore trois BO établis au Locle, à Bienne et à Saint-Imier.

Le bureau officiel de contrôle de la marche des montres du Locle a été ouvert en 1901 comme «Bureau communal d’observation de montres », ce BO fut annexé à la classe de réglage du Technicum du Locle. Il devint ultérieurement le «Bureau officiel de contrôle de la marche des montres ». Comme pour les BO de Bienne et de Saint-Imier, les débuts furent modestes. Ainsi entre 1902 et 1930, le nombre annuel des dépôts oscilla entre 150 et 350 pièces pour atteindre, durant cette période, un total de 9'300 pièces environ. Nous sommes loin du nombre de pièces déposées en 2013 soit 818'545 !

Dans les archives communales on trouve une trace du Fonds dans les procès-verbaux des séances du Conseil communal sous le nom du Bureau du contrôle du Technicum. Il y est mentionné que ce Fonds est alimenté par les bénéfiques du

Bureau suisse du contrôle officiel de la marche des chronomètres au Locle (B.O.) dont le résultat d'exploitation est viré à la fin de chaque exercice annuel. Le Fonds est géré par la Direction des finances et l'attribution des sommes disponibles est du ressort de la sous-commission de l'Ecole d'horlogerie et de microtechnique, représentée par son président et le directeur de l'Ecole, sous réserve de ratification du Conseil communal. Il peut être disposé du Fonds jusqu'à concurrence d'un solde de 10'000 francs destiné à couvrir les déficits éventuels du BO. Le but du Fonds est de développer la formation professionnelle dans le domaine de l'horlogerie et de la microtechnique, par la mise à disposition de moyens appropriés non prévus au budget de l'Ecole d'horlogerie et de microtechniques.

En 1981, le Conseil communal se réserve également le droit d'opérer des prélèvements sur le Fonds pour couvrir des dépenses de l'école d'horlogerie et de microtechnique et de définir que les objets non prévus par le présent règlement sont de sa compétence. Le but du Fonds est redéfini et a pour but de développer la formation professionnelle au Locle par la mise à disposition de moyens appropriés non prévus au budget communal.

En 1984, le règlement est à nouveau adapté par le Conseil communal. La nouveauté consiste à ce que le directeur du dicastère de l'instruction publique, après consultation des milieux concernés, puisse proposer au Conseil communal l'achat d'équipement grevant le Fonds. Le Conseil communal se réserve aussi le droit d'opérer des prélèvements sur le Fonds pour couvrir des dépenses liées à la formation technique et professionnelle.

En 1991, une modification mineure entraîne le fait que le Fonds ne couvre que des dépenses liées à la formation technique. La formation professionnelle disparaît. L'achat d'équipement grevant le Fonds subsiste.

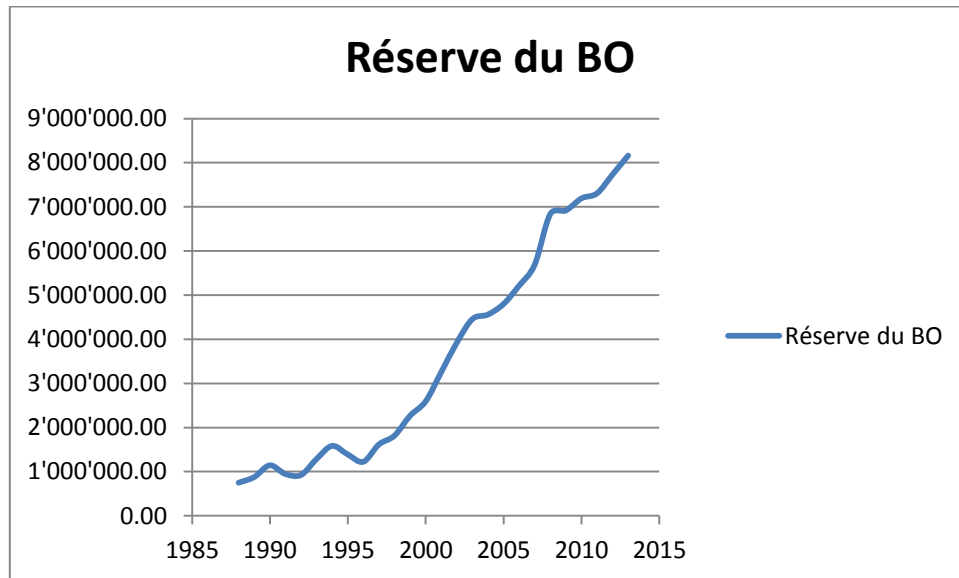
En 1996, on réintroduit la formation professionnelle mais les 10'000 francs destinés à couvrir les déficits éventuels ne sont plus de mise. La couverture des éventuels déficits est désormais illimitée.

Finalement, en 2004, le directeur du dicastère de l'instruction publique s'associe au directeur des affaires culturelles, après consultation des milieux concernés, pour proposer au Conseil communal l'achat d'équipement grevant le Fonds. Les buts du Fonds permettent toujours le développement de la formation technique et professionnelle mais le Fonds peut désormais participer financièrement à la mise en valeur et à la conservation du patrimoine horloger au Locle. Cette adaptation du règlement permet, entre autres, au Fonds de financer les déficits du Musée d'horlogerie des Monts.

Ces changements assez fréquents démontrent la souplesse de l'utilisation du Fonds et que celui-ci s'adapte assez facilement aux besoins du Conseil communal. Nous tenons à rappeler que l'article 5 de l'actuel règlement stipule que les objets non prévus par le présent règlement sont de la compétence du Conseil communal.

Le Fonds du BO est au bilan des comptes communaux et il a dépassé les 8 millions de francs en 2013. Pour mémoire, en 1988, année où le détail des financements spéciaux fut publié intégralement pour la première fois dans les comptes, il se montait à 748'473 francs.

Nous vous présentons un graphe illustrant la progression de la réserve depuis 1988 :



## 7. Le lien entre l'Ancienne Poste et le Fonds du BO



Il s'agit de **Jules Grossmann (1829-1907)** \*

Né dans le Brandebourg en Allemagne, Jules Grossmann a été le premier directeur de l'école d'horlogerie du Locle située à l'Hôtel-des-Postes de 1868 à 1886. La ville du Locle lui doit la première réalisation mondiale de la pendule-mère actionnant électriquement à distance les différentes horloges de la localité. Jules Grossmann est également l'auteur d'importants traités sur l'échappement à ancre et sur le point d'attache connu sous le nom d'« Effet Grossmann ».

\* Source : Jérôme Heim, plaquette de financement éditée par l'Ancienne Poste + site Internet « Argus des montres » édité par le journal Le Point

Il faut noter que l'œuvre scientifique de Jules Grossmann s'avère remarquable, elle relate toutes les étapes de la transmission des signaux horaires, de l'observatoire à l'établi du régleur.

Fondateur de l'école d'horlogerie du Locle (à l'Ancienne Poste de 1868 à 1886), il y occupera la fonction de directeur pendant quarante ans. Durant la même période, il sera également observateur du régulateur de l'hôtel de ville. Jules Grossmann décède en 1907 à l'âge de 77 ans, mais laisse une œuvre en deux volumes, Horlogerie théorique, qui demeure d'actualité.

Cette Ecole d'horlogerie a été une des étapes très importantes pour l'essor de l'horlogerie dans notre ville et nous avons eu la chance d'avoir un bâtiment de ce volume pour que cette activité puisse se développer dans notre cité.

Il faut aussi noter que Jules Grossmann occupait un appartement dans les étages supérieurs et le Conseil communal, pour honorer la mémoire de cet homme extraordinaire, verrait d'un œil bienveillant la pose d'une plaque commémorative en l'honneur de cet illustre horloger à l'entrée du bâtiment.

## **8. Incidences financières**

La subvention unique de 400'000 francs va grever directement le compte de fonctionnement 2013 (compte 530036.365.62) et ne figurera pas à l'actif du bilan. Il n'y aura cependant pas d'impact sur le compte de fonctionnement, puisque la Ville du Locle prélèvera ce montant dans la Réserve du BO « 02.280.009 ».

En revanche, la Ville du Locle devra se financer sur le marché des capitaux pour le versement de la subvention. Ainsi, les frais d'intérêts liés au versement de cette subvention de 400'000 francs, compte tenu d'un taux d'emprunt moyen de 3% sur la période concernée, représentent une annuité constante de 6'000 francs.

## **9. Conclusion**

Certains que vous partagerez notre point de vue dans l'approche de ce dossier et que vous admettez le bien-fondé de notre démarche, nous vous proposons de bien vouloir accepter le présent rapport ainsi que l'arrêté ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL	
Le président,	Le chancelier,
D. de la Reussille	P. Martinelli

**ARRETE**

concernant l'octroi d'une subvention unique de Fr. 400'000.- à la Fondation de l'Ancienne Poste

---

Le Conseil général de la Commune du Locle  
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964  
Vu le rapport du Conseil communal, du 9 avril 2014

Arrête :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à octroyer une subvention unique de Fr. 400'000.- à la Fondation de l'Ancienne Poste.

Art. 2.- <sup>1</sup> La dépense sera imputée dans le compte de fonctionnement 2013 au chapitre des subventions accordées sous le n° 530036.365.62 « Subvention extraordinaire à la Fondation de l'Ancienne Poste ».

<sup>2</sup> Elle sera financée par un prélèvement sur le compte de bilan n° 02.280.009 « Réserve BO » qui sera comptabilisé dans le compte de fonctionnement au chapitre prélèvements aux financements spéciaux sous le n° 530048.480.00 « Prélèvement réserve BO ».

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président,                      La secrétaire,  
R. Resmini                        I. Gouveia Alves